

**PV de la réunion
du conseil de département de Licence de chimie.
18 Octobre 2011**

Présents : F. Averseng, S. Barboux, J-B. Baudin, M. Chamaillard, A. Fradet, J-P. Goddard, P. Gredin, F. Guenneau, M. Jardat, S. Lavielle, K. Le Guen, C. Maitre, C. Pilot, G. Poli, B. Rousseau, S. Rochut, S. Thorimbert, H. Pernot et C. Roux.

Absents excusés : M. Giacomazzo, V. Herledan, L. Jullien, P. Karoyan, G. Lhommet, C. Pepe.

1) Approbation du dernier PV:

Le PV du dernier conseil de département qui s'est tenu le 5 Avril 2011 a été approuvé à l'unanimité

2) Nomination du directeur adjoint.

Suite au départ de Guillaume Prestat et conformément aux statuts du département de Licence de Chimie, la directrice du département a proposé la nomination de Mme Cécile Roux en tant que directrice-adjointe.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité des votants présents (6), elle fera l'objet d'un vote au conseil d'UFR et d'une soumission au Président de l'Université.

3) Remplacement de Guillaume Prestat en tant qu'élu de rang B au conseil de département.

Conformément aux statuts du département de Licence de Chimie (article 8), la directrice du département a proposé la désignation de M. Jean-Philippe Goddard pour assurer le remplacement de M. Guillaume Prestat pendant la durée du mandat.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité des votants présents (6).

4) Fonctionnement du service administratif.

Suite à l'arrivée de Mme Fanny Blanchard en tant que secrétaire administrative du département (au 1^{er} Septembre 2011), la nouvelle organisation du service a été présentée (Annexe 1)

5) Nouveaux responsables et coordinateurs d'UE

La liste des nouveaux responsables et coordinateurs d'UE a été présentée (Annexe 2) et approuvée par le conseil de département. Il a été rappelé que l'attribution de ces responsabilités était généralement effectuée sur proposition des plateformes. Dans le cas où la direction du département doit arbitrer entre plusieurs candidatures, les critères examinés sont les suivants :

- Degré d'investissement des candidats dans l'enseignement de l'UE
- Nombre et importance des responsabilités déjà exercées : dans un souci de répartir au mieux les responsabilités entre les enseignants de Licence et afin de permettre à chacun de s'investir dans la gestion des enseignements, priorité est donnée au candidat le moins engagé par ailleurs.

6) Budget des plateformes

Une réserve pour équipement de 36 000 € a été constituée conformément à la décision du conseil de Licence du 5 Avril 2011. Cette somme a été dépensée par les plateformes suite aux décisions prises en conseil des enseignements le 27 Mai 2011.

Un reliquat de 5967 € est encore disponible.

Par ailleurs, la plate-forme de Chimie-Physique a formulé la demande d'une rallonge budgétaire d'environ 2000 € en raison de l'ouverture de l'UE spécifique du parcours chimie-

bio. Après examen des sommes restant à la disposition des plateformes sur leur budget propre, il est décidé de consacrer le reliquat d'équipement à l'achat de 2 pompes à vide pour la plateforme de Chimie Organique. Une rallonge éventuelle pour la plateforme de Chimie-Physique sera envisagée (grâce aux sommes attribuées à l'EFU ou aux fonds des Licences professionnelles) lorsque les derniers achats de cette plateforme sur son budget propre seront effectués.

7) Arrêté Licence

L'arrêté du 1^{er} Août 2011 relatif à la Licence est paru au JORF le 11 Août 2011. Le texte en a été communiqué aux membres du conseil. Les dispositions prévues à l'article 16 et à l'article 7 ont été particulièrement discutées.

1- Compensation annuelle (article 16).

Cette disposition est applicable à la rentrée 2011 et ses modalités d'application doivent être précisées au niveau des conseils centraux de l'UPMC. Cependant, il est d'ores et déjà à prévoir que le nombre de groupes d'étudiants en S4 et S6 en période 2 sera en nette augmentation par rapport aux années précédentes puisque des étudiants n'ayant pas validé leur semestre S2n+1 pourront avoir intérêt à suivre le semestre S2n+2 pour tenter de compenser le niveau. Compte tenu également de l'augmentation d'effectifs (20%) constatée en L2 en 2010-2011, il est à prévoir en moyenne une augmentation de 1 à 2 groupes d'étudiants par UE en deuxième période. Une réunion avec les responsables et coordinateurs de plateforme sera organisée pour vérifier si les moyens seront suffisants pour organiser les Travaux Pratiques dans de bonnes conditions. La demande en termes de moyens enseignants sera formulée auprès de l'UFR.

Par ailleurs, lors des inscriptions pédagogiques, les étudiants qui ne sont pas en situation de valider leur niveau en raison d'une moyenne trop faible en S2n+1, seront encouragés à répéter leur semestre.

La discussion a alors porté sur la nécessité de continuer à répéter les UE à l'avenir. Deux exemples de parcours étudiant ont été donnés (Annexe 3). Ils montrent que la non-répétition des UE pourrait conduire certains étudiants à suivre par exemple le S6 avant le S5 or la maquette actuelle de Licence ne permet pas un tel parcours car sa progressivité est conçue pour que les semestres soient suivis dans l'ordre. Par ailleurs, il semble difficile, compte tenu des moyens disponibles dans les plateformes de ne répartir tout l'effectif étudiant que sur deux semestres (S3 et S5 ou S4 et S6) en parallèle. Cette question devra être reprise à l'occasion du projet de nouvelle maquette.

Les responsables et coordinateurs d'UE ont insisté vivement sur les difficultés croissantes de la gestion des plateformes et en particulier sur les conditions délicates (en termes d'horaires de travail par exemple) dans lesquelles travaillent les personnels.

2- Stage (article 7)

Le nouvel arrêté ministériel prévoit également l'obligation de proposer dans le cursus L un stage facultatif. Cette disposition est applicable à la rentrée 2012. En attendant la prise en compte de cette obligation dans la nouvelle maquette, il est indiqué qu'une possibilité pourrait être de proposer aux étudiants de valider ce stage pour 9 ECTS, en S6 à la place de l'UE optionnelle et du TEP. La décision définitive fera l'objet d'un prochain conseil de département.

8) Autoévaluation.

Le document d'auto évaluation destiné à la Vice-Présidence Formation doit être soumis le 26 Octobre. Une version quasi définitive a été envoyée aux membres du Conseil de département.

Le conseil de département donne son accord pour que ce document soit transmis aux membres du conseil des enseignements pour avis, conformément à la demande de la Vice-Présidence Formation.

La séance est levée à 12h30.

ANNEXE 1

Fonctionnement du service administratif

- **Fanny Blanchard : secrétaire administrative**
 - Parcours chimie-bio
 - Gestion des commandes (avec M. Chamillard)
- Jessica Dutilly
 - Parcours L2 et L2PC
 - Gestion des stages
- Nadine David
 - Parcours L2 et L3PC
- Claudine Diebold
 - Licences professionnelles
- Joëlle Gatien
 - gestionnaire

ANNEXE 2

Nouveaux responsables et coordinateurs d'UE

Code UE	Fonction	Ancien	Nouveau
LC 204	Coordinateur	S. Thorimbert	A. Tellend
LC206 (orga)	Responsable	C. Bellec	Y. Jacquot
LC303	Responsable	G. Lhommet	F. Chemla
LC 333	Responsable	G. Lhommet	F. Chemla
LC351	Responsable	C. Pepe	O. Lequin

ANNEXE 3

Compensation annuelle Répétition des UE

Cas n°1

Année n	S3	S4	L2
Année n+1	S3	S6	L2

Cas n°2

Année n	S3	S4	L2
Année n+1	S5	S4	L2
Année n+2	?	S6	